



**KBC Bank**  
**Société anonyme**  
**Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles**  
**TVA BE 0462.920.226 (RPM Bruxelles)**

**PROCURATION D'OBLIGATAIRE en vue de la participation, avec voix consultative, à l'Assemblée générale annuelle des ACTIONNAIRES de KBC Bank SA le 24 avril 2019**

Le (la) soussigné(e)  
(nom et adresse complets d'obligataire; dénomination et siège complets de la personne morale)

.....  
.....

titulaire de (nombre) .....obligations

(dénomination de l'émission).....

émises par KBC Bank, déclare par la présente donner procuration à

Monsieur/Madame .....

afin de le/la représenter, avec voix consultative, en vertu et dans le respect des dispositions de l'article 28 des statuts, à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de KBC Bank, SA dont l'ordre du jour est mentionné ci-après et qui se tiendra le mercredi 24 avril 2019 à 11 heures au siège social à 1080 Bruxelles, Avenue du Port 2.

**Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle**

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Bank SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.
2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.
4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.
5. Proposition d'approbation de la répartition du bénéfice de KBC Bank SA proposée pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018, à savoir que un montant de 906.076.197,18 euros par action seront versés au titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 0,99 euros par action et que 18.163.870,04 euros serviront de prime bénéficiaire catégorisée des membres du personnel.

6. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2018.
7. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2018.
8. A la demande du commissaire et sur avis favorable du Comité Audit, proposition de majorer les honoraires du commissaire pour l'exercice 2018 à 2.301.542 euros.
9. Conformément à la recommandation du Comité Audit et sur proposition du conseil d'entreprise, proposition de renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren CVBA (« PwC ») en tant que commissaire, pour le délai légal de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2022. PwC a désigné M. Gregory Joos et M. Roland Jeanquart en tant que représentants.

Proposition de fixation des honoraires de commissaire à 1 924 000 euros par exercice, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice de consommation, avec une augmentation maximale de 2% par an.

10. Nominations statutaires

- a. Proposition de nommer définitivement comme administrateur Mme Vladimira Papirnik, cooptée par le Conseil d'administration le jeudi le 20 décembre 2018, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2023.
- b. Proposition de nommer définitivement comme administrateur Mme Julia Kiraly, cooptée par le Conseil d'administration le jeudi le 20 décembre 2018, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2023.
- c. Proposition de renommer M. Franky Depickere comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2023.
- d. Proposition de renommer M. Thomas Leysen, comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2023.

11. Tour de table

Pour éviter toute confusion, nous attirons votre attention sur le fait que la présente procuration concerne l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires de KBC Bank SA, dont les actions ne sont pas distribuées au public.

Les obligataires ont le droit d'assister à l'Assemblée générale annuelle, mais uniquement avec voix consultative.

Dressé et signé (\*) à (*lieu*).....

le  
(*date*).....

.....

(\*) (*signature du porteur d'obligations, précédée de la mention manuscrite « bon pour procuration »*)